

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire en SASU

Par **nathalie32**, le **18/08/2015 à 14:47**

Bonjour,rrnrnJ'ai ouvert ma societe en SASU en avril 2015 et malheureusement après 4 mois, les chiffres ne sont pas la et je n'ai guere la solution de fermer mon commerce (a cause de charges trop elevees). Si je fais une liquidation judiciaire je devrais rembourser ma caution solidaire aupres de la banque et quoi encore?est ce que je devrais rembourser le billet de tresorerie?j'ai signe un bail 3/9/9 est ce qu'automatiquement le bail sera rompu du fait de la liquidation?rnmerci pour vos reponses